



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 03/02/2022

LANCEMENT DE LA DEUXIÈME ÉDITION DU LABEL « CAPITALE FRANÇAISE DE LA CULTURE »

Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, annonce ce jeudi 3 février 2022 l'ouverture de l'appel à candidature pour la désignation de la deuxième Capitale française de la culture, labellisée pour toute la durée de l'année 2024.

Distinguant tous les deux ans le projet culturel d'une commune ou d'un groupement de communes de 20 000 à 200 000 habitants, le label "Capitale française de la culture" est attribué au terme d'une sélection qui comporte deux étapes : une présélection d'un maximum de 10 candidatures par un jury indépendant issu du secteur culturel et événementiel, après avis des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et des directions des affaires culturelles (DAC) en outre-mer, puis la sélection de la « capitale » lauréate par le jury selon huit critères :

- Le caractère innovant du projet ;
- La transmission artistique et culturelle ;
- La participation des habitants ;
- Le rayonnement et la coopération internationale ;
- L'accessibilité à l'égard des personnes en situation de handicap ;
- La solidarité territoriale ;
- La capacité de mise en œuvre ;
- L'inscription dans la durée.

La première édition de l'appel à candidature a remporté un franc succès et a démontré le dynamisme et la richesse de la vie culturelle de nos territoires. Première à bénéficier de cette distinction en 2022 et sélectionnée parmi 29 villes, Villeurbanne organise tout au long de cette année plus de 800 événements originaux, et fédère l'ensemble de ses habitants autour du projet « Place aux jeunes ! » dont la programmation mobilise toutes les disciplines et toutes les formes artistiques.

Le ministre de la Culture désignera courant décembre 2022 la commune ou le groupement labellisé « Capitale française de la culture » pour l'année 2024. Les communes ou groupements de communes sont invités à candidater avant le 14 mai 2022 sur le site dédié : www.capitale-culture.fr.

Le label "Capitale française de la culture" est un dispositif piloté par le ministère de la Culture et mis en œuvre par la Réunion des musées nationaux-Grand Palais (Rmn-GP).

Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr